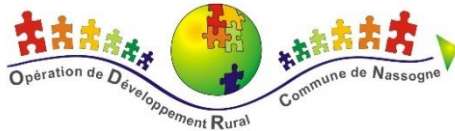


Marloie, le 10 Juin 2019



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°2

Nassogne, le 4 juin 2019

Présents :

- José DOCK (Président), Vincent PEREMANS, Lynda PROTIN, André BLAISE, Jean-François CULOT, Marc QUIRYNEN, Philippe LEFEBVRE, Christine BREDA, Léon GEORGES, Marc TIMMERMANS, Mélody IMBACH, Ménéte TROQUET, Corentin LAMBERT, Emilie QUIRYNEN, Bernadette GILLARD, Vincent DUPONT, Dominique PAULUS, Laurent DAVID, Caroline VERMEESCH, Manuella BATTER, Martine MATHIEU, Jacques JAMIN, Jean-Claude GRANDMONT, Kevin JEANJOT, Bernard PIERRE, Léon MICHEL, membres de la CLDR ;
- Stéphane MOTTIAUX, bureau d'études Impact ;
- Florence LESUISSE et Fanny VAN DER SMISSEN, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

Jérôme TONDAT, Julien COLLARD, Guillaume ORBAN, Francis DANLOY, Claudine BODART, Antoinette POURTOIS, Andrée DEFÊCHE, membres de la CLDR.

ACCUEIL

José Dock accueille les participants et les remercie de leur présence. Fanny Van der Smissen présente ensuite l'ordre du jour et les objectifs de la réunion. Elle invite les membres à lui remettre leur fiche d'identité. Les membres de CLDR donnent leur accord pour le partage de leurs coordonnées au sein du groupe afin de faciliter les contacts (ex : covoiturage).

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 MAI 2019

Le compte-rendu de la réunion du 7 mai 2019 est approuvé à l'unanimité. Une proposition est faite de mettre à disposition de tous les habitants les comptes-rendus et travaux de la CLDR sur le site internet communal. La FRW rappelle que le site de l'ODR est www.nassogne-odr.info. Les comptes-rendus peuvent en effet y figurer car l'ODR appartient à tous les citoyens de Nassogne. Cependant des articles synthétiques sur les avancées de la CLDR seront sans doute plus parlants pour les habitants.

2. LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Comme expliqué lors de la dernière réunion, la Commission locale de Développement rural (CLDR) est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'opération de développement rural et est le relais entre la population et le Conseil communal.

Elle a pour mission de :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Assurer les liens avec les travaux des autres commissions consultatives ;
- Informer la population sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- S'accorder sur un diagnostic partagé (objet des réunions de CLDR du 4 et 24/06/2019)
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou à son initiative.
- Sélectionner des projets et actions

Comme tout organisme, la Commission doit se doter d'un **règlement d'ordre intérieur (ROI)**.

Une proposition de document a été envoyé pour relecture aux membres de la CLDR avant la séance. Fanny en rappelle les points principaux :

Le ROI est le document de référence concernant le fonctionnement interne de la CLDR et ses missions. Il s'agit d'un document officiel, devant être approuvé et validé par la CLDR et le Conseil Communal.

Les points principaux du ROI sont revus en séance, entre autre :

- La participation aux réunions (les invitations aux réunions de CLDR seront envoyées par mail)
- Prévenir en cas d'absences et céder sa place au besoin
- Veiller à la ponctualité (il est convenu en séance que les réunions de CLDR se déroulent à 20h00)
- Croire en la participation
- Assurer un rôle de relais de et vers la population
- S'exprimer de manière constructive dans l'intérêt collectif
- Avoir le droit d'en savoir plus !

➔ Une demande est formulée pour que le caractère « participatif » de la CLDR dans la démarche ODR soit mis davantage en avant. Les agents de développement prennent note de la demande et proposerons une réponse pour la réunion de CLDR du 24/06/2019.

3. LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

1. INTRODUCTION : « CONNAITRE LE PRÉSENT... POUR CONSTRUIRE L'AVENIR »

Pour « construire l'avenir » et définir une stratégie de développement, la CLDR doit d'abord s'accorder sur une vision commune du présent. Dans un premier temps, elle va établir un diagnostic partagé de la commune de Nassogne, identifiant les problématiques majeures et les ressources spécifiques du territoire. Ce diagnostic repose d'une part, sur les constats objectifs dressés par l'auteur du PCDR (Impact) et, d'autre part, sur les besoins et avis de la population.

Ce travail de diagnostic a déjà été entamé :

1. La FRW a rencontré une dizaine de **personnes ressources** du territoire (commerçants, artisans, personnel communal, organisme sportif, associatif ou culturel...).
2. **L'ancienne CLDR** s'est réunie pour la dernière fois le 27/11/18 afin d'établir un bilan synthétique du PCDR précédent (voir document joint) et d'identifier des thématiques ou enjeux importants pour le nouveau PCDR.

3. Le bureau d'études Impact a réalisé **l'analyse socio-économique de la commune** (= données chiffrées, cartographiques, statistiques...) et en a extrait un tableau « AFOM » (atout/faiblesse/opportunité/menaces) du territoire.

4. Une réunion inter-commissions a eu lieu le 22/01/19 afin de permettre à un représentant de chaque commission de réagir sur les atouts et faiblesses identifiés par le bureau Impact.

5. Les 8 réunions de consultations villageoises (de février à avril 2019) lors desquelles la population a été invitée à énoncer les atouts et faiblesses du territoire.

➔ **Lors de la soirée de synthèse (7/05/19), la FRW et le bureau impact ont proposé UN REGARD CROISÉ ENTRE LA VISION DE L'AUTEUR ET CELLE DE LA POPULATION (réunion villageoise, personnes ressources, etc.)**

Depuis, Stéphane Motiaux du bureau impact a fusionné dans un même document les constats « atouts » ou « faiblesses » du territoire émanant soit de son analyse socio-économique, soit de la population en reprenant le code lecture suivant :

- Normal : analyse socio-économique
- *Italique : consultation citoyenne*
- **Gras : Contenu commun aux deux parties précédentes**

C'est sur ce document de synthèse que la CLDR va travailler durant deux séances :

- séance du 4/06/19 : « Travailler, consommer, entreprendre à Nassogne »
- séance du 24/06/19 : « Habiter à Nassogne » et « Vivre à Nassogne »

La CLDR devra d'une part, valider les constats et, d'autres part, définir à partir d'eux les enjeux/les problématiques à soulever.

➔ Pour plus de cohérence, les résultats des 3 thèmes seront repris dans un même compte-rendu au terme des 2 séances.

DIVERS

1. Smart City

La Commune de Nassogne s'est lancée dernièrement dans une démarche « Smart City » avec l'accompagnement d'Idelux. Une présentation est faite en CLDR.

Plusieurs communes de la Province se sont lancées dans le « Smart City ». Il s'agit d'une démarche qui a pour but de développer des communes rurales à l'aide de la connectivité et des nouvelles technologies. En devenant plus « smart », une commune peut offrir des infrastructures plus flexibles à destination de tous les publics (habitants, visiteurs, associations, entreprises, ...)

La démarche Idelux propose le développement et la concrétisation de projets spécifiques dans toute une série de domaines : citoyenneté, économie, environnement-énergie, mobilité, gestion-gouvernance, qualité de vie. Il s'agit d'identifier de manière générale, dans ces domaines, comment le numérique pourrait apporter une plus-value, une aide et un soutien au quotidien.

Les avantages mis en avant par Idelux sont d'ordres économiques, écologiques et philosophiques : réduction des dépenses, développement de l'économie locale, protection de la nature et de l'environnement, facilitation de la vie des citoyens, amélioration du bien-être, ...

En tant que citoyens et membres de la CLDR, les participants sont invités à s'impliquer dans la démarche et à donner leurs idées de projets « smart » à développer, en répondant à l'enquête en ligne d'Idelux.

2. La minute d'info locale

- Première ouverture de la vente directe au jardin maraîcher de Grune samedi 8 juin au matin
- Marché de Forrières samedi 8 juin après-midi
- Marche adeps le dimanche 9 juin à Ambly

3. Photo de famille



→ **Prochaine réunion :** lundi 24 juin 2019 à 20h00 à l'administration communale.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Fanny VAN DER SMISSEN et Florence LESUISSE
Agents de développement

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



Retrouvez toutes les informations relatives à l'ODR sur le site : www.nassogne-odr.info